

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ



SOMMAIRE

L'année 2021 en bref...

P. 2

Le territoire

P. 4

**Le SRDCBS : les élus du bureau et
les délégués**

P. 6

Le SRDCBS : l'équipe technique

P. 8

Les actions

P. 10

Assister et communiquer

P. 25

Financements et dépenses

P. 28

ÉDITO

Après une année 2020 atypique compte-tenu de la pandémie et des élections municipales, l'année 2021 a permis de reprendre la réalisation concrète des projets à un rythme soutenu.

Sur la Mâtre à Chaleins, la rivière a été reaménagée sur un linéaire de 250 m afin de restaurer sa morphologie, son fonctionnement et de renforcer à terme une population de truites endémiques.

En Dombes, nous avons également poursuivi nos actions visant à améliorer le fonctionnement des chaînes d'étangs avec la réalisation de travaux de restauration de fossés et de zones humides sur les communes de Lapeyrouse, Ambérieux en Dombes, Birieux et Joyeux. Il s'agit ici d'améliorer la circulation et la qualité des eaux. Si 2021 a vu le retour d'une certaine normalité, l'année a été toutefois plus humide que les précédentes, après plusieurs sécheresses estivales et des déficits pluviométriques au cours de l'hiver.

Cette année sonne également la fin du contrat de territoire Dombes-Saône porté par le Conseil Départemental de l'Ain et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette procédure a permis à notre collectivité de cofinancer un nombre important d'actions comme la restauration des milieux aquatiques ou le programme fossés-zones humides en Dombes.

Nous serons donc amenés à rechercher de nouvelles sources de financement en 2022 afin de conserver une certaine ambition dans les réalisations au service de nos rivières.

**Bonne lecture à tous,
Le Président, Jean-Michel LUX**

Quelques sigles :

AERMC = Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

RAURA = Région Auvergne Rhône Alpes

CD01 = Conseil Départemental de l'Ain

FEADER = Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

OFB = Office Français de la Biodiversité

ADABio = Association par le Développement de l'Agriculture Biologique

PSE = Paiement pour Services Environnementaux

CA01 = Chambre d'Agriculture de l'Ain



JANVIER
Bilan des MAEC
p.10



FEVRIER
Vandalisme barrage
de Tallard
p.20



MAI
Animations
scolaires
p.25



JUIN
Travaux de
restauration
sur la Mâtre
p.16



SEPTEMBRE
Mise en défens
des milieux
p.15



OCTOBRE
Gestion des
invasives
p.15



MARS
Gestion des
embâcles
p.20



AVRIL
Montage des
contrats PSE
p.12



JUILLET
Travaux au camping
de St Didier/Chal
p.21



AOÛT
Création/restauration
de mares
p.13



NOVEMBRE
Restauration des
fossés
p.14



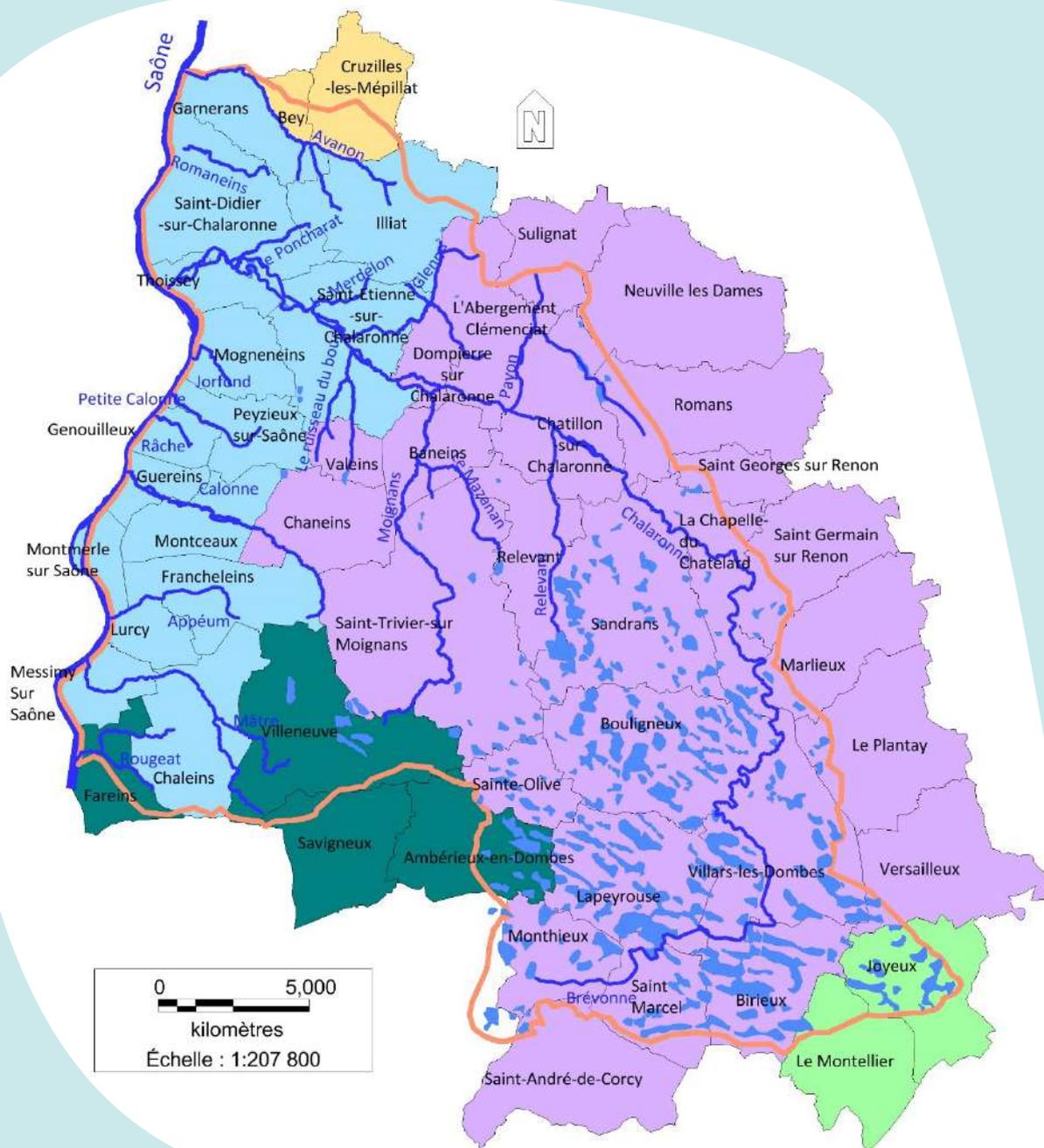
DECEMBRE
Lancement des
études de dangers
p.23



DONNEES CLES :

- 5 Communautés de Communes
- 49 Communes
- 25 Délégués
- 10 compétences exercées dont
4 issues de la GEMAPI

LE TERRITOIRE



QUELQUES CHIFFRES :
10 affluents de la Saône
Taille du bassin versant : **497 km²**
180 km de rivières
397 étangs et **350** km de fossés

Les membres du Bureau



Jean-Michel LUX
Président du SRDCBS
Maire de la commune de Francheleins
Vice-Président à l'environnement CCVSC



Martial TRINQUE
Vice-Président du SRDCBS
1^{er} adjoint commune de Dompierre/Chal.



Pascal CURNILLON
Conseiller municipal de Châtillon/Chal.
Président AAPPMA Chatillon/Chal.



Ludovic LOREAU
Maire de Saint-André-de-Corcy
Vice-Président à l'environnement
CC Dombes



Edouard BREVET
Adjoint à Saint-Etienne/Chal.
Président de la Gaule Stéphanoise



David POMMIER
Maire de Villeneuve
Vice-Président à la GEMAPI CCDSV



Stéphane MELINON
Conseiller municipal de Guéreins



Jean-Marc GIMARET
Conseiller municipal de Messimy/Saône



Jean-Marc DUBOST
1^{er} Adjoint à Baneins

Les délégués syndicaux

Le comité syndical

La répartition des sièges entre communautés de communes, telle que fixée dans les statuts, est fonction des populations concernées. Le bureau reste administré par 9 membres et présidé par Jean-Michel LUX. Ce sont **25 délégués titulaires** (en gras) et suppléants qui siègent lors des comités syndicaux.

La Communauté de Communes Val de Saône Centre compte 11 délégués. La Communauté de Communes de la Dombes en compte 10. La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée délègue 2 conseillers tandis que les Communautés de Communes Plaine de l'Ain et de la Veyle désignent 1 seul délégué. Ces derniers peuvent être des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

CC de la Dombes

Jean-Marc DUBOST	Laurent COMTET
Cyril CHAFFARD	Géraldine MERCIER
Pascal CURNILLON	Gérard MAURE
Martial TRINQUE	Fabienne BAS-DESFARGES
Gilles DUBOST	Philippe PAILLASSON
Denis PROST	Jean-Michel GAUTHIER
Laurent PERRADIN	Fabienne CURIAL
Marjorie MERLINC	Philippe GOURDIN
Ludovic LOREAU	Denis CHARNAY
Frédéric ORGERET	Bernard GILLET

CC Dombes Saône Vallée

David POMMIER	Christine FORNES
Franck FARNIER	Gilles GARNIER

CC de la Veyle

Michel GADIOLET	Pierre GONNARD
------------------------	----------------

CC Val de Saône Centre

Christian GOIFFON	Jean-Philippe BEROUD
Jean-Michel LUX	Stéphane CANTE
Gaëlle LABALME	Daniel MICHEL
Jacques VERT	Jean-Marc LOURENCO
Stéphane MELINON	Nicolas DI NUCCI
Richard LABALME	Bruno DOUCET-BON
Jean-Marc GIMARET	Camille PERRAUD
Didier REY	Etienne BILLET
Dominique MARTIN	Valérie BREVET
Benoît PEIGNE	Renaud DUMAY
Edouard BREVET	Pierre LABALME

CC Plaine de l'Ain

Roland DE ROBIN DE BARBENTANE	Roger POIZAT
--	--------------



L'équipe technique

L'équipe du SRDCBS, composée de 4 agents permanents, assure la conception et le suivi de la réalisation des différents travaux, ainsi que la gestion quotidienne du syndicat.



DIRECTRICE DU SYNDICAT / CHARGÉE DE MISSION : ALICE PROST

Alice PROST est responsable de la gestion globale de la structure. Elle est chargée de l'encadrement de l'équipe du syndicat et de la mise en œuvre des actions d'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques. Elle assure également une veille sur l'impact du changement climatique sur les milieux. Elle suit, par ailleurs, les actions d'amélioration du fonctionnement des systèmes d'assainissement et la révision des PLU. Elle est l'interlocutrice privilégiée des élus.

ANIMATEUR POLLUTIONS DIFFUSES ET TERRITOIRE : YANNICK BOISSIEUX

Yannick BOISSIEUX travaille à la fois sur les actions en lien avec le monde agricole, la restauration des fossés et des milieux humides de Dombes et le montage d'actions de lutte contre l'érosion et le ruissellement. Il s'occupe par ailleurs du suivi des ouvrages de lutte contre les inondations et des études de danger à réaliser sur ces ouvrages. Il est l'interlocuteur privilégié auprès de la profession agricole et des exploitants d'étangs.



TECHNICIENNE RIVIÈRE : EVA DREVET

Eva DREVET travaille sur les actions de restauration et de mise en valeur des milieux aquatiques. Elle s'occupe notamment de la mise en œuvre des actions d'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques. Elle est également l'interlocutrice privilégiée des riverains ou administrés du territoire pour répondre à leurs préoccupations ou les conseiller sur les travaux à mener sur les parcelles des bords de rivières (entretien de la végétation, enlèvement des embâcles, gestion des espèces exotiques envahissantes etc).



SECRÉTAIRE COMPTABLE : VÉRONIQUE GELIN

Véronique GELIN gère le secrétariat du Syndicat. Elle a également en charge la gestion comptable, le montage du budget et le suivi des subventions. Elle assure par ailleurs une veille sur la gestion comptable et des ressources humaines du syndicat (mise en place et suivi du prélèvement à la source, Déclaration Sociale Nominative (DSN), arrêtés et gestion des carrières etc...). Elle réalise également les documents de communication.



CHARGÉE DE MISSION : MAHONA GELIN

Mahona GELIN a été recrutée en 2021 pour renforcer l'équipe en l'absence d'Eva (congé maternité). Elle a repris plusieurs dossiers de Yannick BOISSIEUX pour lui permettre de se consacrer aux opérations de restauration du fonctionnement écologique des rivières. Elle s'est notamment occupée des montages des contrats PSE et du diagnostic agro-environnemental.



STAGIAIRE COMMUNICATION : CARLA ORGIAZZI

Carla ORGIAZZI a été recrutée en septembre 2021 pour une période de 9 mois en alternance. Elle s'est attachée à mettre à jour les documents de communication (notamment le guide riverain) et créer de nouveaux outils tels que les fiches pratiques.



Bilan des MAEC

Bilan du PAEC Chalaronne Aval 2015-2021

Sur l'aval de son périmètre et à l'échelle de **20 communes**, le SRDCBS a proposé en 2015 et 2016 des contrats MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) aux **agriculteurs volontaires** de son territoire pour une durée de **5 ans**, dans le cadre du PAEC Chalaronne Aval. En échange d'une rémunération, ces derniers se sont engagés à mettre en œuvre des pratiques destinées à améliorer la qualité de l'eau et à préserver la biodiversité.

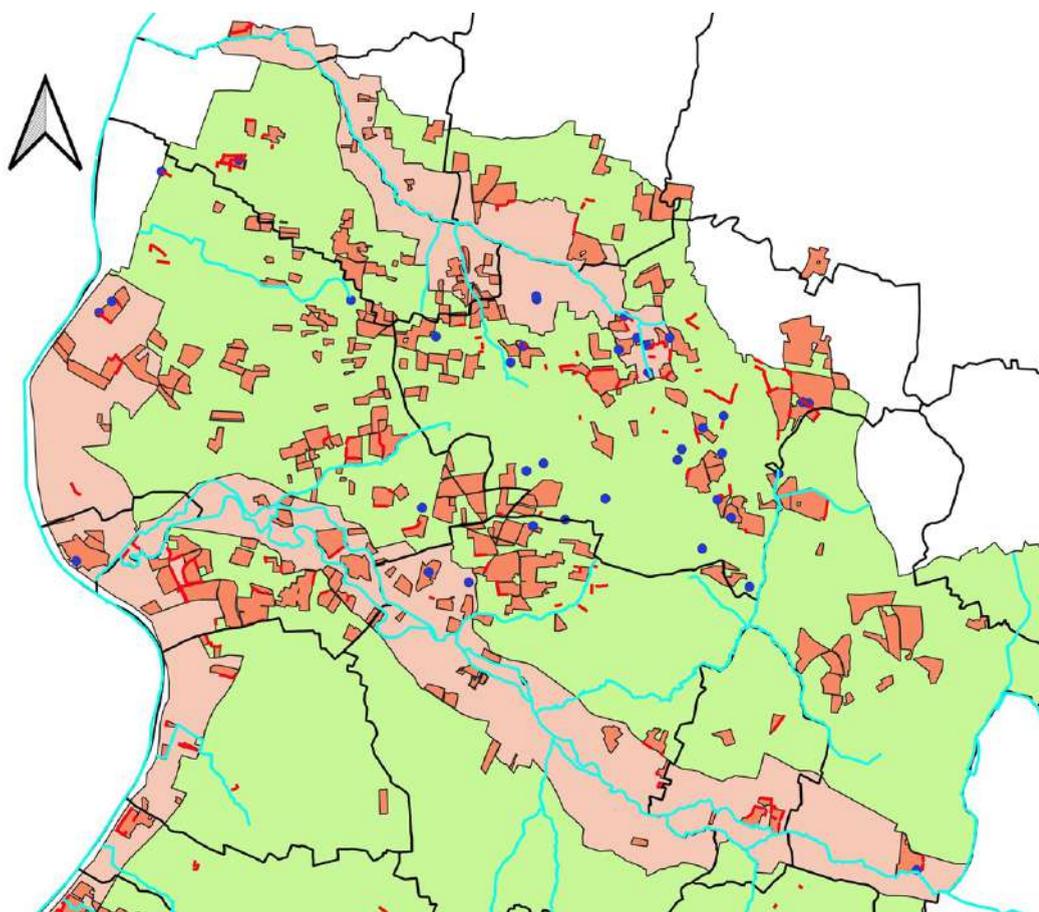


Les mesures proposées répondaient aux enjeux qualité de l'eau, érosion des terres agricoles et biodiversité des prairies humides. Parmi les MAEC déployées sur le territoire, citons l'entretien de haies, la restauration de mares, la création de prairies dans les fonds de vallée ou le Val de Saône, la gestion des prairies humides, la réduction de l'utilisation des herbicides sur grandes cultures et le développement de la lutte biologique (en substitution des insecticides sur maïs).

L'année 2021 a été essentiellement consacrée au bilan du PAEC : parmi les principaux résultats, **36 contrats** ont été engagés en 2015 et 2016 pour un budget total de **635 462 €**, pris en charge à hauteur de 75% par des **crédits FEADER** et de 25 % par des **crédits Région AURA**. L'animation du dispositif a été assurée en interne par le SRDCBS pour un coût total de **67 405 €**, avec une aide apportée par le FEADER à hauteur de 50%. La carte présentée ici indique les différents éléments engagés sur le secteur nord du PAEC.

Légende :

-  Rivières SRDCBS
-  Limites communales
-  MAEC linéaires
-  MAEC ponctuelles
-  MAEC surfaciques
- Périmètre des ZIPs**
-  ZIP Côtiers
-  ZIP Val de Saône Vallées

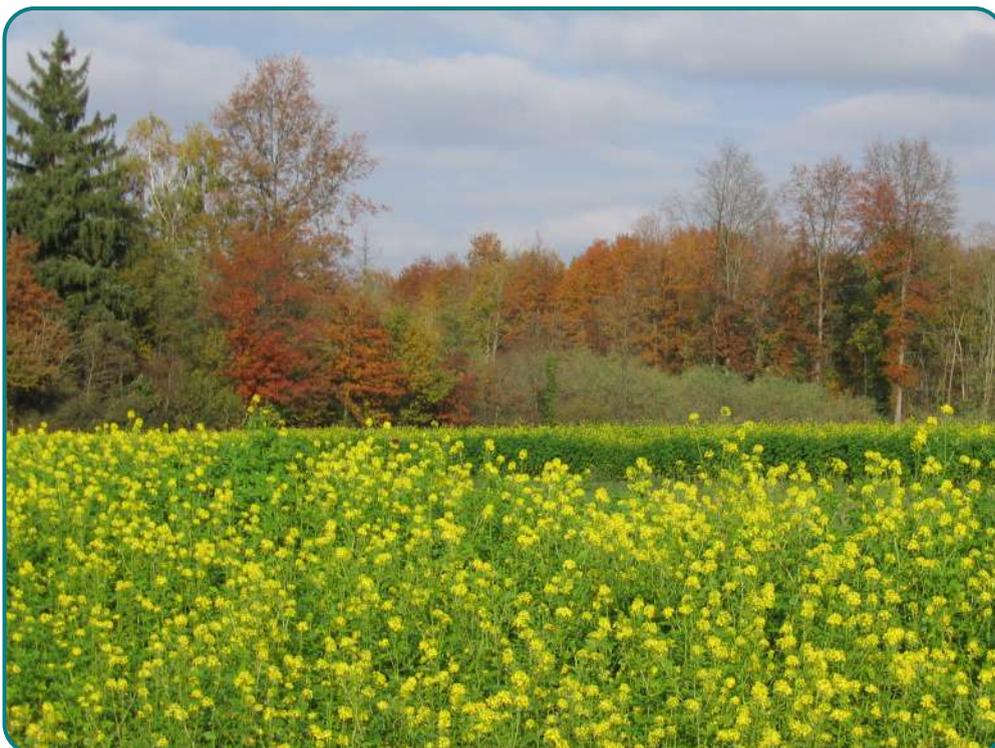
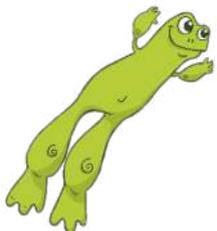


Après enquêtes auprès des acteurs du PAEC et des agriculteurs engagés, le bilan du PAEC est plutôt positif malgré d'importants retards de paiement des agriculteurs au cours des premières années d'engagement. Les enseignements tirés de ce bilan seront très utiles pour la mise en œuvre des **nouvelles MAEC** en 2023, dans le cadre de la nouvelle PAC.

Diagnostic agro-environnemental Dombes Chalaronne Bords de Saône

En 2021, une partie du diagnostic agroenvironnemental a été réalisé. Il présente les objectifs suivants :

- recueillir de nouvelles données sur les bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat et cartographier les fossés sur les communes de Messimy sur Saône, Villeneuve, Chaleins et Montmerle sur Saône,
- réaliser un **diagnostic de pollution par les pesticides** à l'échelle de l'ensemble du périmètre du SRDCBS en croisant la vulnérabilité du milieu et la pression polluante des différents sous bassins versants,
- prioriser les sous bassins versants en fonction de leur **potentiel de contamination par les pesticides**,
- définir les actions qui pourraient être mises en place afin de préparer la mise en œuvre de la nouvelle PAC en 2023 et les actions futures du syndicat.



Ce travail sera finalisé par le syndicat en 2022, en parallèle de la construction de nouveaux PAEC sur l'aval du territoire et sur la Dombes. La priorisation des sous-bassins versants permettra notamment de cibler **les futures MAEC à enjeu eau**.

Mise en oeuvre des PSE

Les **PSE** (Paiements pour Services Environnementaux) consistent en un **dispositif expérimental de rémunération des agriculteurs et des pisciculteurs** afin de mettre en œuvre des actions contribuant à restaurer ou à préserver les écosystèmes. Ils prennent la forme de contrats d'une durée de 5 ans basés sur le volontariat. Le projet PSE Dombes est **porté par la CC de la Dombes (CCD)** depuis mars 2020 et **financé exclusivement par l'Agence de l'Eau RMC**. Les contrats agricoles et piscicoles ont été établis par la CCD, les syndicats des rivières Veyle et Chalaronne, l'ADABIO et la CA01.



Le dispositif a été ciblé sur plusieurs chaînes d'étangs dombistes afin de concentrer l'effort d'animation et de limiter les effets de saupoudrage des crédits. Les contrats PSE visent à répondre à de forts enjeux écologiques liés aux étangs et aux rivières dombistes (faune et flore des milieux humides, qualité de l'eau).

40 exploitations agricoles du territoire amont du SRDCBS étaient potentiellement éligibles aux PSE sur les chaînes identifiées. **18 fermes** ont manifesté leur intérêt pour le dispositif. L'année 2021 a principalement été consacrée à établir les contrats avec les agriculteurs et pisciculteurs volontaires.

La démarche comprenait un diagnostic des pratiques agricoles et de gestion des structures paysagères (haies, mares...) associées aux parcelles agricoles. A l'issue de chaque diagnostic, la discussion avec les agriculteurs a porté sur leurs projets et leurs ambitions d'évolution de pratiques. Un diagnostic similaire a été réalisé sur les étangs au niveau de la gestion des assecs, du ragondin et des ceintures végétales.

Cet exercice a permis d'estimer la rémunération potentielle sur les 5 ans du contrat.

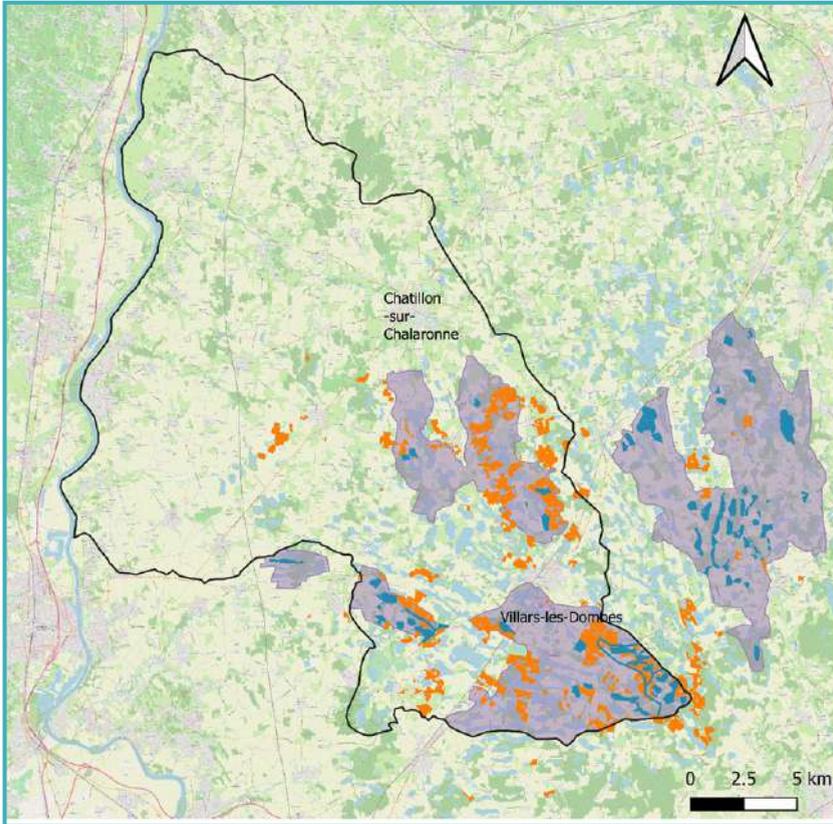


14 exploitations agricoles, **1** exploitation agro-piscicole et **2** exploitations piscicoles se sont engagées sur le territoire amont du SRDCBS.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-211-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022



La carte proposée illustre la répartition des engagements PSE agricoles et piscicoles. La concentration des engagements est particulièrement intéressante sur **deux chaînes d'étangs** situées sur une partie des communes de Joyeux et de Villars les Dombes. Elles ont donc été choisies pour réaliser des suivis de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau afin d'évaluer l'impact environnemental des PSE à partir de 2022.

- Parcelles agricoles engagés en PSE
- Etangs engagés en PSE
- Chaînes d'étangs - Suivis qualité eau
- Zones d'animation prioritaire



Création/Restauration de mares

Le programme de travaux 2021 a permis la réalisation de **cinq projets en zones agricoles** sur 4 communes du territoire, dont la restauration de deux mares et la création de trois mares. Les mares de Valeins et Illiat sont alimentées par des sources. Elles n'ont pas été curées depuis de nombreuses années et sont envasées. Leur fonctionnement est donc altéré, la filtration naturelle de l'eau est moins efficace. De plus, l'habitat est moins favorable à la présence d'espèces.

Une mare a été créée sur la commune de Dompierre-sur-Chalaronne et deux mares sur la commune de Peyzieux-sur-Saône, toujours dans un **objectif d'amélioration de la qualité des eaux** par filtration, avant leur retour à la rivière, et sur des secteurs favorables à la rétention d'eau (sol argileux).



Avant travaux



Après travaux

Peyzieux : création de mares - Source : SRDCBS

Travaux sur la végétation et installation d'abreuvoirs :
Entreprise Rhône Jardin Service (69),
Travaux de curage : Entreprise Chapeland
Terrassement (01).

Coût total :
14 685.49 € TTC

Subventions :
RAURA 50% du TTC,
CD01 30% du HT

Travaux de restauration des fossés et zones humides en Dombes

Dans la Dombes, le syndicat poursuit la réalisation de son programme pluriannuel de restauration des fossés et des zones humides associées. Il répond à 2 objectifs principaux :

- **améliorer la circulation de l'eau** des parcelles agricoles aux rivières en passant par les étangs dans un contexte de changement climatique,
- **améliorer la qualité des eaux** en créant ou restaurant au moins une zone humide par bassin versant.

Après un important retard dû à la crise sanitaire, l'année 2021 a permis de débiter les travaux au niveau de **deux chaînes d'étangs** : l'une sur les communes de Lapeyrouse / Ambérieux en Dombes et l'autre sur la commune de Birieux. Ces travaux se termineront d'ici fin 2022.

Parmi les travaux réalisés sur la commune de Birieux, une zone humide a été restaurée en octobre 2021 sur une surface totale de 5 000 m². Ancien étang atterri avec le temps, cette zone a été restaurée avec des berges en pente très douce pour favoriser les zones de contact entre l'eau et le milieu terrestre. Elle comporte également un bief central et un ensemble de biefs secondaires se terminant par des mares borgnes. Ce profil permettra d'obtenir des fluctuations importantes des niveaux d'eau favorables à la biodiversité, tout en permettant une amélioration de la qualité de l'eau issue de l'amont de la chaîne d'étangs. Les photos illustrent le site avant travaux (août 2021) et après travaux (avril 2022).

Zone humide de Birieux avant travaux - Source : SRDCBS



Zone humide de Birieux après travaux - Source : SRDCBS



Les travaux sont effectués par le chantier d'insertion Val Horizon (Trévoux) pour les interventions sur la végétation (élagage, débroussaillage, abattage) et par Benoit Chapeland (Relevant) pour les restaurations de mares, de zones humides et le curage des fossés avec régalaie le long de ces derniers.

Coût travaux T2 et 3 :

111 000 € TTC

Subventions :

RAURA 40% du TTC,

CD01 40% du HT



Lutte contre les espèces invasives

La lutte contre l'espèce **hydrocotyle fausse renoncule** envahissant le fossé en amont de la Chalaronne (sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne), s'est poursuivie en 2021.

Des campagnes d'arrachage manuel ont à nouveau été réalisées durant les mois de juin, septembre et octobre par le chantier d'insertion professionnelle Val Horizon. L'objectif reste le même, c'est-à-dire **éviter la propagation de cette plante aquatique** dans la rivière de la Chalaronne, qui aurait des impacts non négligeables sur le milieu aquatique et les différents usages.

Coût : 2 470.40€ TTC

Subventions :

AERMC 30% du TTC,

RAURA 20% du TTC,

CD01 20% du HT



Hydrocotyle - Source : SRDCBS



Installation d'abreuvoirs et mise en défens des milieux



Descente aménagée - Source : SRDCBS

Un programme de mise en défens des rivières a été prévu dans le contrat de milieux sur des secteurs où la qualité de l'eau et les berges sont dégradées, notamment en raison du libre accès des animaux à la rivière (bovins ou équins). L'objectif est d'**améliorer la qualité de l'eau** de la rivière, de **préserver les berges et la végétation**, tout en **améliorant l'abreuvement des animaux**.

Dans ce cas précis, il est proposé de réaliser des aménagements qui permettent à la fois de garantir la traversée de la rivière et l'abreuvement du bétail, tout

en préservant le milieu (mise en place de points d'abreuvement, aménagement de passerelles ou descentes aménagées (voir photo ci-dessus), clôture des berges de la rivière). **Quatre rivières sont concernées par ces projets** : la Glenne à Saint-Etienne-sur-Chalaronne, la Calonne à Chaneins et Francheleins, l'Appéum à Francheleins et le Relevant à Châtillon-sur-Chalaronne.

L'année 2021 a été consacrée à la conception des projets et à la concertation avec les propriétaires et exploitants. Les travaux seront réalisés en 2022 et 2023.



Travaux de restauration sur la Mâtre

La Mâtre est une rivière globalement encaissée, avec des berges hautes et une ripisylve très dense. Le lit est incisé, les habitats sont homogènes et les écoulements très lents.

Cependant, la rivière conserve une petite population de truites endémique. Le contrat de milieux identifie plusieurs secteurs à **restaurer pour permettre une amélioration des milieux et le renforcement de cette population.**



La Mâtre avant travaux - Source : SRDCBS

Les travaux de restauration réalisés en 2021 concernent un tronçon de 250 mètres en amont de la D75 à Chaleins. L'objectif est de restaurer la morphologie de la rivière et de retrouver un fonctionnement et une dynamique naturelle.

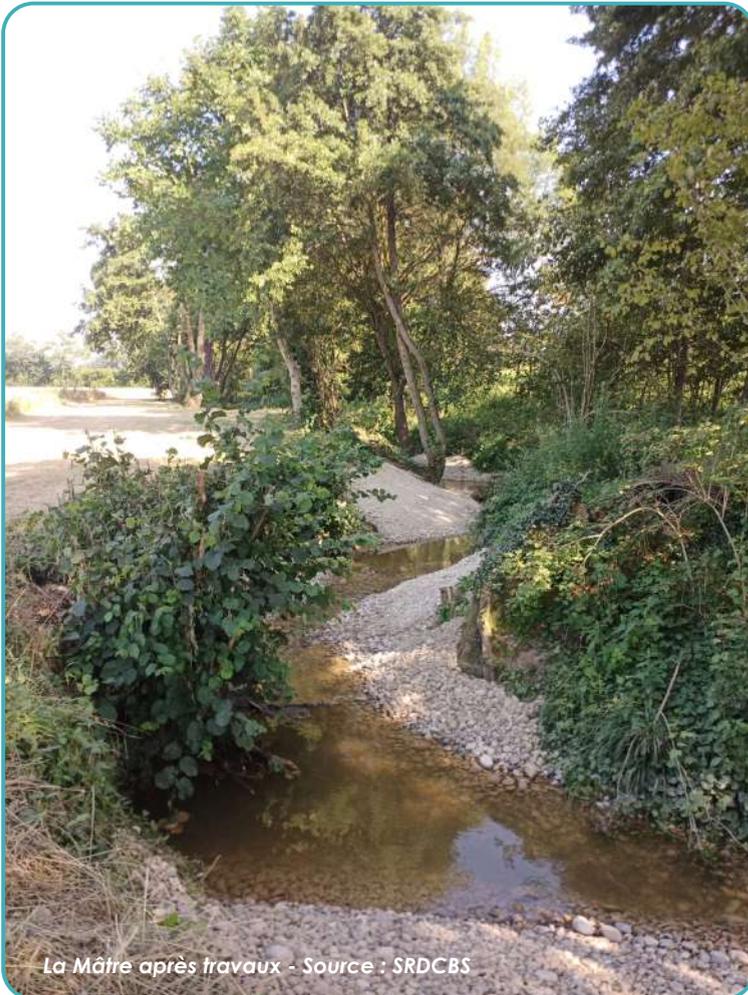
Les travaux ont débuté en janvier 2021 par l'intervention sur la ripisylve réalisée par le chantier d'insertion Val'Horizon dans le but de rajeunir la végétation, permettre un accès des engins à la rivière, retirer les bois morts et embâcles de la rivière.



La réception de chantier de la première phase a eu lieu le 3 juin 2021.



La Mâtre - Source : SRDCBS



La Mâtre après travaux - Source : SRDCBS

Les travaux ont repris en juillet 2021 avec l'entreprise Chapeland en charge du terrassement. Les travaux suivants ont été réalisés :

- Le curage des limons en aval du tronçon, à l'amont du pont de la D75,
- Le réhaussement du lit avec l'injection de 240 m³ de matériaux de différentes classes de taille,
- La création de plusieurs radiers composés de galets,
- La création de bandes alternées,
- Le dépôt de blocs d'enrochement (caches piscicoles).

La réception de chantier de la seconde phase a eu lieu le 3 août 2021.



Une pêche de sauvetage a été réalisée par la Fédération de Pêche de l'Ain juste avant le démarrage des travaux de terrassement afin de préserver les populations piscicoles existantes sur le tronçon en les relâchant en amont.

**Coût total
des travaux :**
43 302.52 € TTC

Subventions :
AERMC 50% du TTC,
RAURA 30% du TTC.



Pêche électrique - Source : SRDCBS

Projet de restauration morphologique du passage à gué du Moignans

A l'aval du lavoir de Baneins, le Moignans voit **sa continuité écologique bloquée** par un passage à gué bétonné constitué de 6 buses de Ø 300mm. Ces dernières sont sous-dimensionnées : elles entraînent l'accumulation d'encombres, la rétention de sédiments et de galets en amont de l'ouvrage. La circulation des poissons est bloquée de la même manière. L'écoulement se réalise depuis plusieurs mois en partie par-dessus le gué et les véhicules de tous gabarits roulent dans l'eau, ce qui accentue les **risques de pollution** de la rivière.

D'après le diagnostic géomorphologique du Moignans réalisé par GeoPeka en 2016, cet ouvrage participerait à l'incision (enfouissement du fond du lit et érosion des berges) du Moignans.

Dans le cadre du contrat de milieux, les travaux envisagés consisteront à **remplacer le passage à gué par une passerelle submersible**, ce qui redonnera à la rivière un fond de lit naturel. L'année 2021 a été consacrée à la conception du projet.



Source SRDCBS : passage à Gué du Moignans

Rétablissement de la continuité écologique

Le contrat de milieux prévoit un programme de **restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau** du territoire sur 7 secteurs et qui concerne 4 rivières.



Seuil du moulin à Baneins - Source : SRDCBS

RIVIÈRE	COMMUNE	NOM
Mâtre	Messimy/S.	Seuil du Vernay
		Vanne du Bourg
Calonne	Guéreins	Seuil de la STEP
		Seuil de la RD933
		Seuil de la Bâtie
Moignans	Baneins	Seuil du Moulin
Relevant	Châtillon/Ch.	Seuils du Bourg

L'année 2021 a été consacrée à la concertation avec les différents acteurs (élus, propriétaires ainsi que les partenaires techniques et financiers).

Le syndicat a engagé simultanément l'étude de 7 projets. Pour cela, un marché de maîtrise d'oeuvre a été lancé fin 2021. Ce sont finalement 4 lots, allant de l'étude de faisabilité à la phase de réalisation des travaux, qui ont été constitués.

Trame turquoise et Plan de Gestion des Zones Humides (PGZH)

Dans l'objectif d'une amélioration de la connaissance des milieux sur le territoire et de l'efficacité des interventions, le syndicat a lancé deux études réalisées en interne.

La première étude concerne **la préservation et la restauration des zones humides** au travers d'un plan de gestion stratégique. Celui-ci consiste à faire l'état des lieux des zones humides sur le territoire et d'établir une liste des milieux prioritaires pour la réalisation d'actions qui dépendent des fonctions exercées par ces milieux et des usages. Est ciblée via cette étude la restauration du fonctionnement des milieux, notamment le fonctionnement hydrologique.



La seconde étude concerne **la préservation et la restauration de la trame turquoise**, un espace fonctionnel composé de milieux aquatiques, humides et secs, nécessaire à l'accomplissement du cycle de vie de la biodiversité aquatique et humide. Dans cette étude, la restauration des habitats et des continuités écologiques est ciblée.



Une priorisation sera réalisée sur les milieux les plus dégradés et ou menacés.

En 2021, un important travail de collecte et de vérification des données a été effectué, afin d'obtenir des cartographies exhaustives. Les deux études sont complémentaires et sont menées en parallèle. Les différentes étapes sont validées en comité de pilotage avec les partenaires techniques et financiers.

Vandalisme à Tallard



Local du barrage de Tallard
Source : SRDCBS

En mars 2021, la SOGEDO, en charge de la maintenance du barrage, nous informait que le local de contrôle avait été vandalisé. **Le barillet de la porte du local a été percé et l'alarme anti-intrusion arrachée.** Aucun vol n'a été constaté, mais l'automate a été endommagé et certaines données ont été perdues. Le barrage de Tallard, de part sa localisation isolée et sa facilité d'accès, est très vulnérable au vandalisme.

Notre assurance a pris en charge certains coûts, mais une vétusté a été appliquée ainsi qu'une franchise.

Maintenance annuelle :
1 335.14 € TTC

Coût réparation :
4 468.68 € TTC

Remboursement assurance :
3 798.15 € TTC

Gestion des embâcles

Le syndicat a été sollicité concernant la présence d'embâcles faisant obstacles à l'écoulement sur des rivières de son territoire et à la suite de pluies importantes.

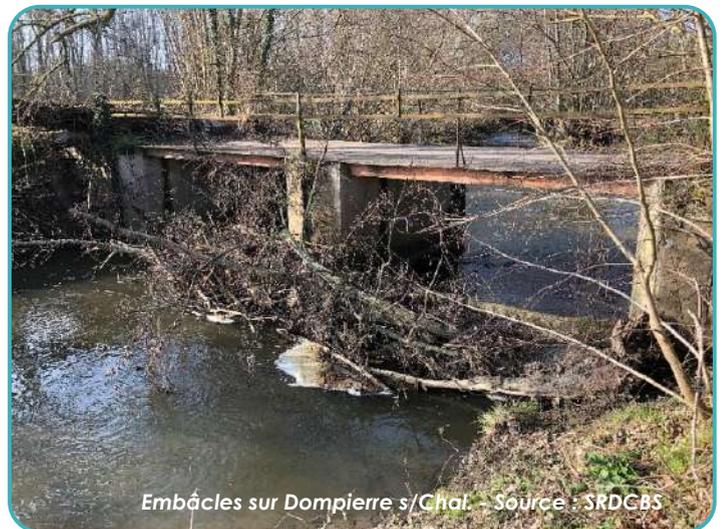
Février : intervention de l'entreprise Labalme sur la Chalaronne au Pont de l'hôpital à Thoissey.

Mai : intervention du chantier d'insertion Val Horizon sur la Chalaronne à Dompierre s/Chal.

Juillet : intervention de l'entreprise Villardier sur la Calonne à Montceaux.

Coût total des interventions :

1 114.40 € TTC



Embâcles sur Dompierre s/Chal. - Source : SRDCBS

Piratage informatique du serveur de données du syndicat

En janvier 2021, le syndicat a été victime d'un **piratage informatique**. Toutes les données du serveur ont été cryptées. Une **demande de rançon en bitcoin** pour récupérer la clé de cryptage, a été demandée. Après consultation d'experts informatiques, le serveur a été remis à zéro. La sauvegarde dans le cloud n'étant pas opérationnelle, une partie de données informatisées du syndicat a été perdue et se reconstitue progressivement via les pièces jointes des mails et les documents papiers conservés.

Travaux d'urgence à Saint Didier sur Chalaronne

En 2018, le syndicat lançait le programme de restauration de la Chalaronne au camping de St Didier sur Chalaronne par **dérasement d'un ancien seuil de moulin**. Pour des raisons budgétaires, les propositions de travaux validées lors de l'AVP (avant projet) avaient conduit le syndicat à réaliser ce programme de travaux en 2 phases :

- Phase 1 : **dérasement du seuil et restauration du lit et des berges** dans l'emprise immédiate du seuil – réalisée en 2019
- Phase 2 : **reprise de la berge amont et stabilisation du fond du lit**. Phase prévue en 2021 mais la conception a été décalée dans le temps du fait de la covid 19.

Les précipitations importantes de l'hiver 2020 et du printemps 2021 ont accéléré le processus d'érosion régressive et de déstabilisation de la berge rive droite située dans le méandre. En mai 2021, une partie importante de la berge a basculé dans la rivière entraînant un banc, 2 arbres et une partie de la chaussée de desserte du camping. La situation devenant critique, le syndicat est intervenu en urgence pour stabiliser la berge.



Erosion au camping de St Didier s/Ch.
Source : SRDCBS

Une pêche de sauvetage a été réalisée avant les travaux afin de préserver les peuplements piscicoles du secteur et relâcher les individus plus en amont.

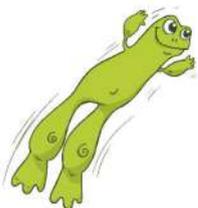


Enrochements au camping de St Didier s/Ch.
Source : SRDCBS

Un enrochement a été déposé sur 50 mètres et une partie de l'atterrissement de la rive gauche a été utilisée pour reconstituer la berge.

A l'issue des travaux, l'essentiel des débits passait dans un nouveau lit créé en rive gauche. Cependant, lors de la crue de début juillet, la Chalaronne a repris son tracé initial. La protection de berge a néanmoins joué son rôle et le chemin du camping a été épargné.

Le syndicat a déposé dans le même temps une demande d'aide pour les travaux d'urgence et les travaux définitifs prévus en 2022.



Coût total des travaux d'urgence :
18 120 € TTC

Subventions :
AERMC 23%
RAURA 40%
CD01 17%

L'entretien et le suivi...

Changement des limnimètres

Les stations limnimétriques sont **des stations de mesures de niveau d'eau et de débit des rivières**. Le syndicat gère deux stations sur son territoire. Une située sur la Chalaronne à Saint-Etienne au niveau du Pont Blanc, et l'autre sur la Calonne à Guéreins au niveau de la RD933. Compte tenu de l'ancienneté des stations en place et la nécessité de changer le système de récupération des données devenu obsolète, Paratronic est intervenu au mois de décembre pour **remplacer les 2 stations**.



Source SRDCBS : nouvelle station LNS

Coût total :
5 599.20 € TTC



Source SRDCBS- Station de Saint Etienne sur Chalaronne

Entretien des ouvrages hydrauliques

Depuis l'élargissement de son périmètre en 2018, le syndicat assure l'entretien de **5 bassins de lutte contre les inondations** situés sur les communes de Messimy sur Saône et de Chaleins.

Pour permettre leur fonctionnement optimal, **un entretien annuel de la végétation** est nécessaire.

Selon les difficultés d'accès, ces travaux sont réalisés soit manuellement par le chantier d'insertion Val Horizon, soit par élagage et broyage par la CUMA de Chaleins. L'entretien a été réalisé entre les mois de juillet et d'octobre 2021.



Source SRDCBS- Bassin du ruisseau de Prades à Chaleins

Coût total :
3 383.18 € TTC



Etudes de dangers sur des aménagements hydrauliques

Depuis 2018, **7 ouvrages de lutte contre les inondations** sont présents sur le périmètre du syndicat : **1 sur le bassin versant du Pontcharat** (à St Didier sur Chalaronne), **4 sur le bassin de la Mâtre** (à Chaleins et Messimy sur Saône) et **2 sur celui du Rougeat** (à Chaleins).

Construits entre les années 1990 et 2011, ils présentent tous le même type de fonctionnement. Il s'agit d'aménagements hydrauliques qui stockent temporairement les crues puis restituent progressivement l'eau à la rivière par l'intermédiaire d'un débit contrôlé.

Chaque ouvrage est composé d'une digue, d'un ouvrage de régulation et d'une surverse qui permet à l'eau de passer sur le haut de la digue dans une zone spécialement conçue à cet effet. Chaque aménagement est conçu pour protéger contre un certain niveau de crue (entre une crue quinquennale et trentennale selon l'ouvrage).

Par ailleurs, compte-tenu de leurs caractéristiques et des secteurs protégés, ces ouvrages ne répondent pas à des obligations de réalisation d'études de danger.



Pour autant, en cas de recherche de responsabilités suite à un épisode intense de crue, il est nécessaire de bien connaître le fonctionnement des ouvrages et d'être en mesure de démontrer, le cas échéant, que l'entretien a bien été réalisé et que leur fonctionnement est correctement appréhendé.

Ainsi, le syndicat a débuté cette année la réalisation de **2 études de dangers** pour les ouvrages de Prades et de Fournieux sur la commune de Chaleins. Elles se termineront courant 2022. La réalisation de ce travail a été confiée au bureau d'études Lombardi Ingénierie.

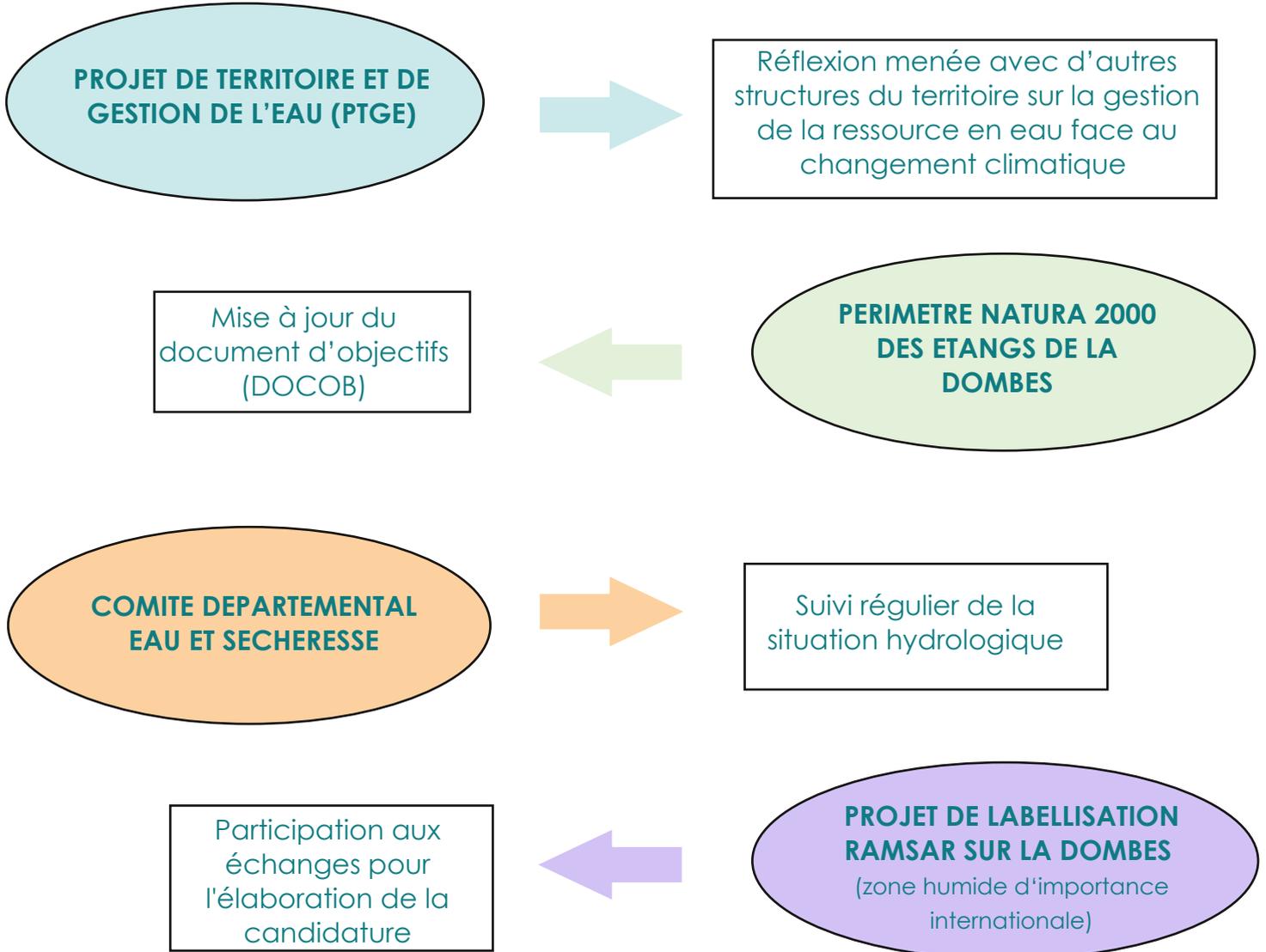
Coût étude ouvrage Prades
14 847€ TTC

Coût étude ouvrage Fournieux
18 354 € TTC



Participer pour mieux Agir

Tout au long de l'année, le syndicat participe aux réunions externes auxquelles il est associé, et qui concernent différentes thématiques sur le territoire.



Les animations scolaires

Le syndicat poursuit son programme d'animations auprès des scolaires afin de **sensibiliser les enfants aux questions liées aux milieux aquatiques**. Ces animations sont destinées aux classes de CP à CM2 sur le thème des rivières et des étangs. Elles sont financées par le syndicat avec le concours financier de l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 70%. Un budget prévisionnel de 15 000€ a été alloué pour l'année scolaire 2021/2022, ce qui correspond à environ **50 animations**.

Pour la deuxième année consécutive, ces animations sont réalisées par Anaïs Riondy de Sy Nature.

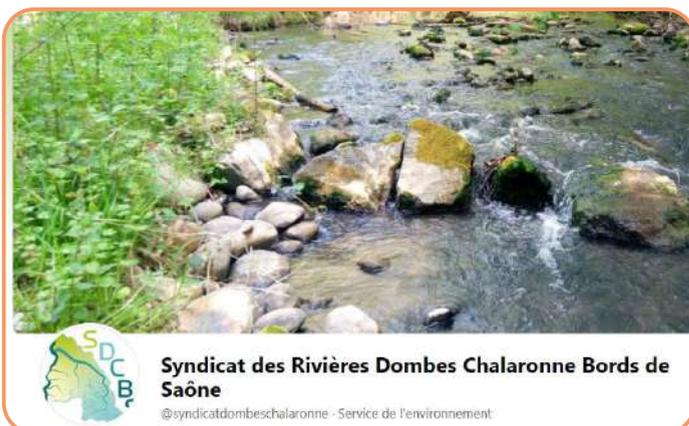


ECOLES	Nombre de classes	Nbre d'animations/Classe	Nbre d'animations total
JOYEUX	2	2	4
RELEVANT	2	3	6
MONTMERLE (Ecole Privée)	3	2	6
BANEINS	2	2	4
SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE	5	2	10
SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE	1	1	1
MONTMERLE (Ecole publique)	8	2	16
AMBERIEUX EN DOMBES	1	2	2
AMBERIEUX EN DOMBES	5	1	5
TOTAL	29	2	54



Coût prévisionnel :
15 000€ TTC
Subventions attendues :
AERMC 70% du TTC

Création d'une page facebook



Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône

@syndicatdombeschalaronne - Service de l'environnement

L'équipe du Syndicat a créé sa page facebook au mois de Juin. En quelques mois, 15 articles ont été publiés.

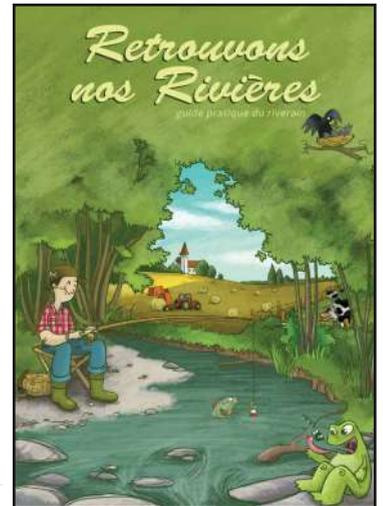
L'objectif de cette page est de **communiquer sur les actions menées par la structure** et de **sensibiliser le grand public** sur différentes thématiques.



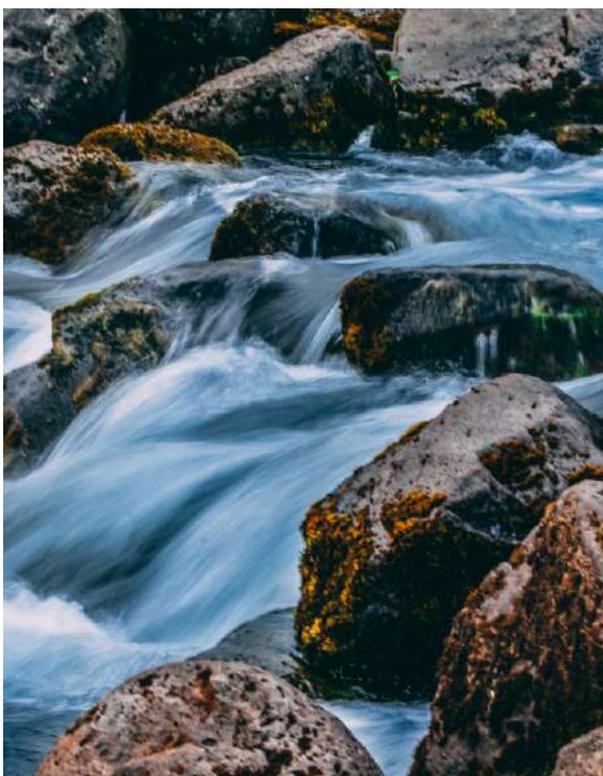
Mise à jour du guide riverain et publication d'un questionnaire

Le syndicat a recruté au mois de septembre Carla ORGIAZZI, stagiaire en alternance pour une durée de 9 mois.

La commission communication a décidé de lui confier la mise à jour du guide riverain pour répondre aux différentes sollicitations du « qui fait quoi, comment ? ». L'ancien guide datait en effet de 2008 et comportait nombre d'informations obsolètes. Ce travail en collaboration avec la commission communication consiste en l'élaboration d'une nouvelle charte graphique et la création de nouvelles rubriques.



Par ailleurs, une enquête a été menée sur le territoire afin d'évaluer le niveau de connaissance des habitants sur le syndicat, les milieux aquatiques et les actions menées. Un questionnaire en ligne a été élaboré fin 2021 et publié sur le site internet du syndicat et sa page facebook. Les communes et les communautés de communes ont également été mises à contribution pour relayer le questionnaire dans leurs applications (panneau-poket par exemple) ou dans leurs bulletins.



ENQUÊTE SOCIOLOGIQUE

**SYNDICAT DES RIVIÈRES
DOMBES CHALARONNE
BORDS DE SAÔNE**

Questionnaire riverains et usagers

Revue de presse

L'enrochement des berges a débuté

SAINT-DIDIER Le Syndicat des rivières réalise les travaux de consolidation des berges de la Chalaronne au camping du camping. Une intervention devenue urgente du vu de la dégradation rapide de la situation.



Le Syndicat des rivières a financé ces travaux de consolidation des berges de la Chalaronne au camping du camping. Une intervention devenue urgente du vu de la dégradation rapide de la situation.



SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Des épis ont été créés pour répartir le courant et préserver les berges. Photo : J. Berger

La Voix de l'Ain du 21 mai 2021 :
Les dégâts de la Chalaronne au camping de Saint Didier/Chal.

La Voix de l'Ain du 04 juin 2021 :
L'enrochement des berges a débuté

Le Progrès du 06 juin 2021 :
Début des travaux sur la Mâtre

La Voix de l'Ain du 11 juin 2021 :
La fin des travaux sur la Chalaronne au camping de Saint Didier/Chal.

Le Progrès du 06 août 2021 :
Réception des travaux sur la Mâtre



- **Comités syndicaux :** 24 février, 24 mars, 14 avril, 02 juin et 13 décembre
- **Réunions bureau exécutif :** 29 janvier, 29 avril, 24 juin, 23 septembre, 21 octobre et 26 novembre
- **Groupe de travail Agriculture et Territoires :** 27 janvier et 25 octobre
- **Groupe de travail suivi du contrat :** 08 décembre
- **Groupe de travail inondation :** 10 décembre
- **Copli trame turquoise et zones humides :** 27 septembre
- **Commission communication :** 19 juillet, 02 et 29 novembre,
- **Conférence des Présidents :** 13 décembre.



FINANCIEMENT ET DÉPENSES

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-211-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

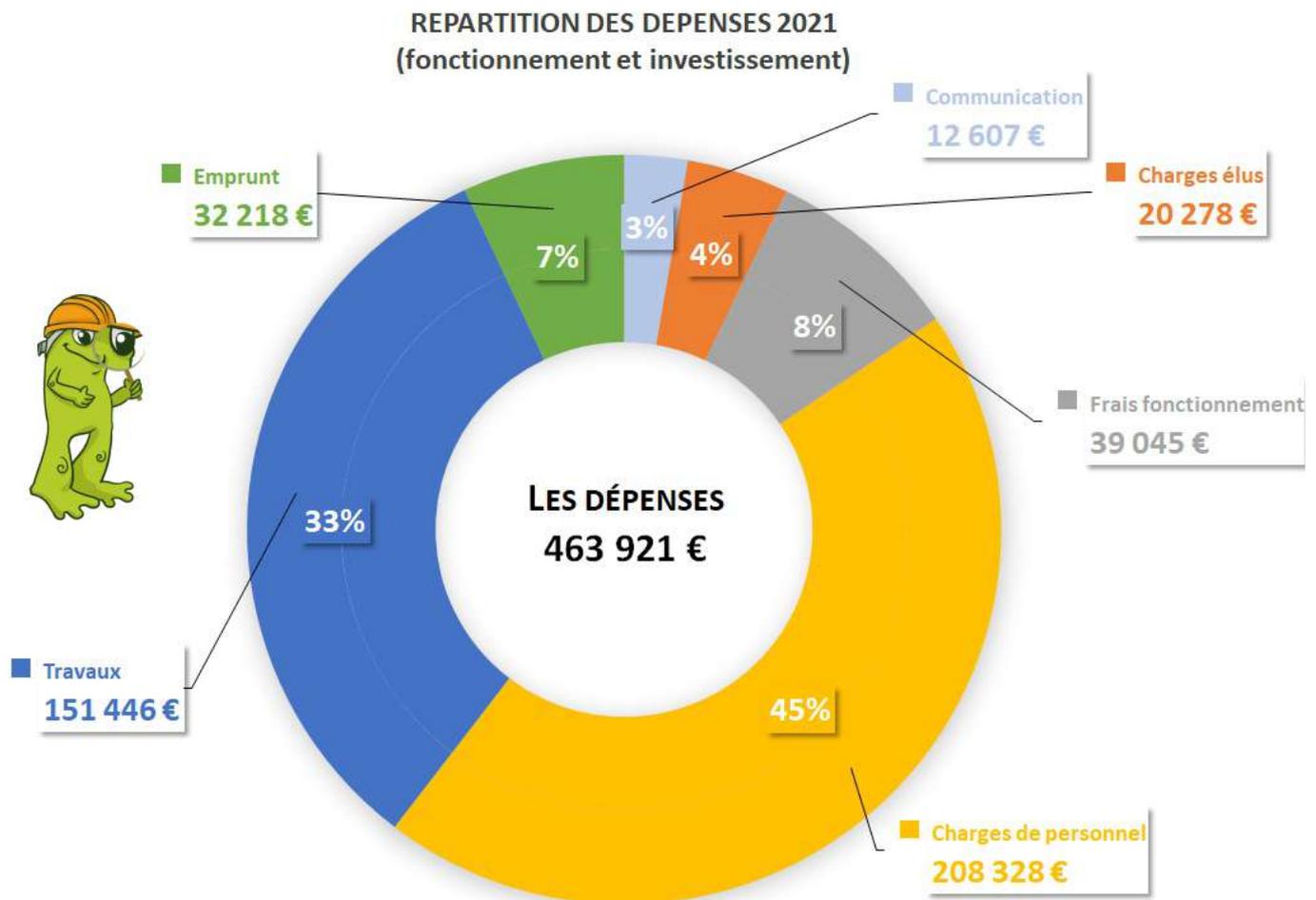
Le fonctionnement du SRDCBS est financé par **les collectivités membres** et le soutien financier de l'**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**, du **Département de l'Ain**, de la **Région Auvergne Rhône Alpes**, de l'**Etat** et du **FEADER**.

Le SRDCBS étant un syndicat à vocation technique réalisant surtout des études et travaux d'investissement, les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement les charges de personnel et les dépenses à caractère général dont l'entretien de la ripisylve et des ouvrages. Ces charges sont plutôt stables depuis plusieurs années. Les dépenses d'investissement varient en fonction de l'activité du syndicat et alternent entre phase de conception des opérations et phases de réalisation.

La situation financière du syndicat reste saine.

Néanmoins, l'absence de recettes directes en investissement conduit à la création d'un déficit d'investissement chronique lié au reste à charge des opérations réalisées.

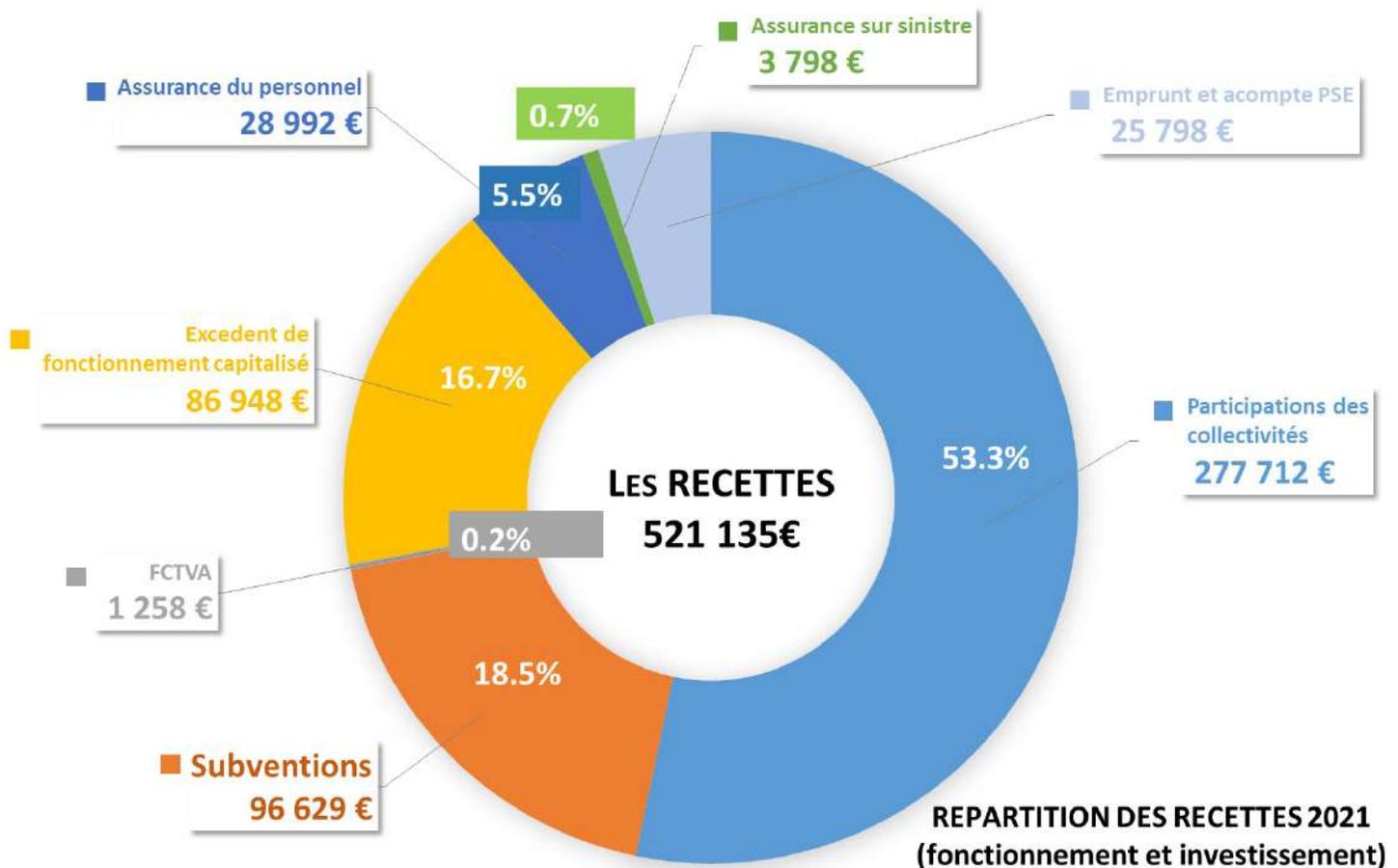
Les dépenses totales réelles de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à **463 921€** sur l'année 2021.



FINANCEMENT ET DÉPENSES

Accusé de réception en préfecture
001240100683-20221128-D2022-128-211-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

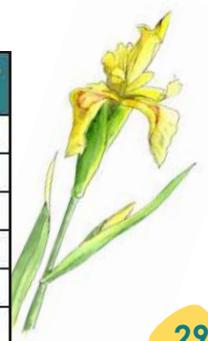
Les recettes totales réelles fonctionnement et investissement s'élèvent à **521 125€** sur 2021. L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui mesure la différence entre les recettes et les dépenses, atteint **117 808.80€**. L'investissement accuse un déficit de **60 595€**. Le résultat propre de l'exercice, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses réelle et s'élève à **57 214€** pour l'exercice 2021.



Les cotisations des membres

Le mode de calcul des cotisations repose désormais uniquement sur le critère de la population présente dans le bassin versant considéré. Une cotisation est calculée pour les dépenses communes à tous les territoires, tandis que des cotisations sont calculées pour chacun des bassins versants et les actions qui leur sont propres.

Communautés de Communes	Population totale	Cotisation 2021 sans emprunt	Anciens emprunts	Cotisation totale 2021
CC Val de Saône Centre	20 929	125 206 €	12 641 €	137 847 €
CC Dombes	19 617	120 821 €	- €	120 821 €
CC Plaine de l'Ain	192	1 174 €	- €	1 174 €
CC Dombes Saône Vallée	3 374	28 036 €	1 638 €	29 674 €
CC de la Veyle	493	2 475 €	- €	2 475 €
	44 605	277 712 €	14 279 €	291 991 €



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221128-D20221128-211-DE
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- Nos partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien,
- L'ensemble des acteurs du territoire,
- L'équipe technique du SRDCBS pour son implication au quotidien,

Un grand merci à tous.

Mentions légales : Conception SRDCBS

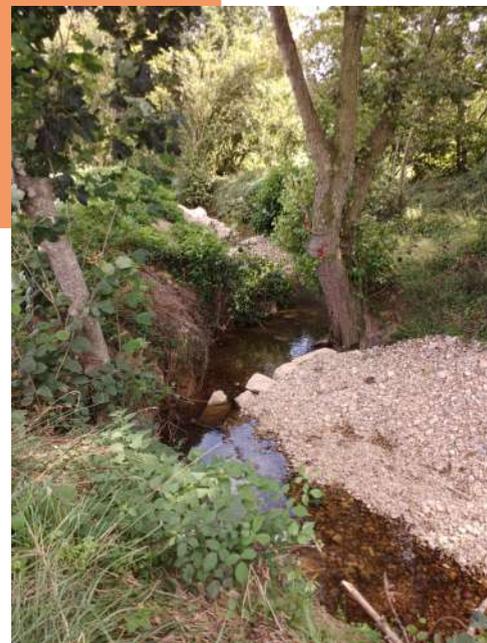
Photographies SRDCBS

Graphismes et mise en page : SRDCBS - LB illustrations -

Amandine Bourbon

Date de publication : Novembre 2022

Impression : DG PROMO SAS



www.srdcbs.fr

**Syndicat des rivières Dombes Chalaronne
Bords de Saône**

7 avenue Dubanchet – 01400 Chatillon sur Chalaronne

Tél : 04 74 55 20 47

Contact : accueil@srdcbs.fr